

Convocation du :  
6 juin 2017

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT  
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres  
en exercice : 6

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUIN 2017**

Nombre de conseillers  
présents : 6

L'an deux mil dix-sept, le lundi 12 juin à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 6 juin, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers  
votants : 6

**Etaient présents :**

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;  
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente  
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSARD,  
Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

**Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;  
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-  
lès-Chartres ;  
Madame Anne CAPELLE-COEURET, directrice de l'école de  
Corancez-Ver-lès-Chartres ;  
Madame DANTIER, enseignante à l'école de Ver-lès-Chartres.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. **RYTHMES SCOLAIRES : RENOUVELLEMENT DU PEDT**

Madame ABADIA souhaite recueillir l'avis du comité syndical concernant le renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT) relatif à la mise en place et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Considérant le projet de décret en cours ayant pour objet un élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- confirme le renouvellement de l'organisation actuelle des TAP du vendredi après-midi et le PEDT pour 1 an, soit pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame ABADIA ajoute que lors du dernier comité de pilotage, il avait été demandé de favoriser une fréquentation plus régulière de certains enfants de maternelle afin d'éviter des complications dans la bonne conduite des activités, et d'instaurer ainsi des tarifs dégressifs. L'assemblée prend acte et décide d'étudier la fréquentation occasionnelle et régulière des années précédentes afin de quantifier l'impact.

## **2. POINT SUR LA RENTRÉE 2017-2018**

Madame ABADIA laisse la parole à Madame CAPPELLE-COEURET pour présenter différents points sur la rentrée prochaine :

- changement de direction suite au départ de Madame CAPPELLE-COEURET : Madame DANTIER assurera les fonctions de directrice et sera en charge de la classe de maternelle
- 79 élèves sont attendus, répartis ainsi :
  - 4 PS, 10 MS, 9 GS
  - 9 CP, 5 CE1
  - 10 CE2, 11 CM1
  - 8 CM1, 13 CM2Possibilité d'une rentrée à 76 élèves, compte-tenu de 3 départs potentiels
- Mobilisation à venir pour éviter une fermeture de classe en 2018

## **3. TARIFS PÉRISCOLAIRES 2017-2018 ET RÈGLEMENT DE CANTINE**

Madame ABADIA propose à l'assemblée de réviser les tarifs des services périscolaires applicables à compter de la rentrée 2017-2018.

### **a. Restauration scolaire**

Madame ABADIA précise que les tarifs de la restauration collective de Chartres Métropole n'ont pas évolué à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir les tarifs à l'identique de l'année passée comme suit :
  - 3,90 euros pour les repas des maternels
  - 4,20 euros pour les repas des primaires
  - 4,70 euros pour les repas occasionnels (moins de 3 repas par mois)
  - 1,50 euros pour les repas « garderie » (repas apporté par l'enfant en cas de régime spécial)

### **b. Garderie**

Madame ABADIA précise que les tarifs ont été révisés en 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir le tarif de la garderie à 1,95 euros par vacation.

#### **c. Temps d'Activités périscolaires (TAP)**

Madame ABADIA précise que les tarifs sont inchangés depuis la mise en place des TAP en 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir le tarif des Temps d'Activités Périscolaires à 5 euros par vendredi par enfant.

#### **d. Règlement de cantine**

Madame ABADIA annonce à l'assemblée que le syndicat subit régulièrement des impayés de factures de services périscolaires, notamment de cantine, et propose de modifier le règlement du service en ajoutant que toute inscription sera effective sous condition d'être à jour des paiements des factures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de modifier le règlement de cantine scolaire à compter de la rentrée 2017-2018 en précisant que toute inscription sera effective sous condition que les familles soient à jour des paiements des factures.

#### **4. TAP : PROJET DE TRAÇAGE DE JEUX**

Madame ABADIA présente un devis de la société *Viaroute* pour le traçage routier relatif au projet de traçages de jeux dans la cour de l'école de Ver-lès-Chartres. Ce traçage pourrait avoir lieu durant l'été afin que les enfants inscrits aux TAP puissent débiter le traçage des carrés de jeux dès la période septembre-octobre.

Le devis de circuit routier présente une dépense de 1600 euros HT toutes options.

Madame ABADIA rappelle que le comité avait décidé d'un budget annuel de 1000 euros pour le projet général des TAP et annonce que l'APE les Loustics propose de d'associer à ce projet éducatif utilisable par tous les enfants en octroyant au syndicat une participation financière de 700 euros.

L'assemblée prend acte et remercie vivement d'avance l'APE les Loustics pour leur implication dans les projets d'école.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer le devis de la société *ViaRoute* relatif au traçage routier dans la cour de l'école de Ver-lès-Chartres d'un montant maximum de 1600 euros HT, soit 1920 euros TTC.

#### **5. RENOUELEMENT DE L'APPLICATION BENEYLU SCHOOL**

Madame ABADIA rappelle que le regroupement a bénéficié cette année du déploiement gracieux de l'Espace Numérique de Travail *Beneylu School* et ajoute qu'à compter de l'année 2017-2018, le coût (49 euros / an) sera à prendre en charge par la collectivité. Madame ABADIA demande donc à Madame CAPPELLE-COEURET de faire le bilan de l'application :

- 1 espace / classe avec blog, cahier de texte en ligne pour les CM1-CM2, calendrier d'évènements
- 1 espace école
- l'ensemble des enseignantes est volontaire pour l'utilisation de l'application

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de poursuivre l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail *Beneylu School* à la rentrée 2017-2018 ;
- donne son accord pour la prise en charge par la collectivité du coût de l'application estimé à 49 euros par an.

#### **6. ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU COMPA**

Madame ABADIA fait part d'un courrier de l'Association des Amis du Compa proposant à la collectivité d'adhérer auprès de leur organisme. Cette association, partenaire associé du Conservatoire de l'agriculture, propose, entres autres, différentes expositions thématiques et un programme d'animation pour les écoles.

Compte-tenu de l'intérêt du corps enseignant, notamment dans le cadre du projet de développement durable pour l'année 2017-2018,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide d'adhérer à l'association des Amis du Compa au prorata de l'année en cours, soit 10 euros pour la période de juin à décembre 2017 ;
- décide d'adhérer à l'association des Amis du Compa en tant que collectivité de soutien à hauteur de 20 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### **7. PROJET SCOLAIRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Madame ABADIA laisse la parole à Mesdames CAPPELLE-COURET et DANTIER. L'équipe enseignante souhaite s'investir dès la rentrée 2017-2018 dans un projet de développement durable afin de sensibiliser l'ensemble des classes à l'écologie et demander un label développement durable auprès de l'Inspection Académique. Quelques actions et visites ont déjà été listées selon l'âge des enfants : recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire et énergétique, biodiversité, parcours pédagogique au sein de la nouvelle déchetterie de l'agglomération, agriculture, etc... Il est demandé au comité l'autorisation d'installer un composteur et un récupérateur d'eau, ainsi que la possibilité d'effectuer un partenariat avec la cantine scolaire pour le compost. Madame ABADIA précise que le personnel de cantine ne dispose pas du temps suffisant pour effectuer le tri demandé. Madame DANTIER propose d'effectuer cette action avec un enfant désigné responsable et occasionnellement pour les épluchures de fruits par exemple.

L'assemblée prend acte et demande à l'équipe enseignante d'avoir des renseignements complémentaires sur les autorisations d'installer de tels équipements dans une enceinte scolaire.

#### **8. REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Madame DE AVEIRO informe l'assemblée que Madame ABADIA s'est acquittée personnellement de l'avance de frais afférants aux Temps d'Activités Périscolaires. Une facture d'un montant global de 12 € a donc été établie à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un total de 12 €.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 12 € soit effectué sur le compte personnel de Madame ABADIA.

Madame ABADIA informe l'assemblée que Madame DE AVEIRO s'est acquittée personnellement de l'avance d'achat de petites cuillères pour la cantine scolaire. Une facture d'un montant global de 16 euros a donc été établie à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un total de 16 €.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 16 € soit effectué sur le compte personnel de Madame DE AVEIRO

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Madame ABADIA propose de faire un tour de table.

Madame CAPPELLE-COEURET demande à faire un point sur le budget des fournitures scolaires, des livres et des abonnements.

Monsieur VAN DER STICHELE annonce que le SIVOM du Bois GUESLIN ara recours durant l'été à un cabinet d'étude pour mener la réflexion sur l'organisation scolaire des communes membres.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.